

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL–GASCONS
LE 07 AOÛT 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel–Gascons, tenue le 07 août 2019 à la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain et Mireille Langlois
Messieurs Hartley Lepage et Marc-Aurèle Blais
Monsieur Denis Langlois est absent de la présente séance, il est à l'extérieur de la municipalité.

Était également présente à cette séance, madame Marlyne Cyr, directrice générale par intérim.

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 18h30.

2019-08-419

AVIS DE RENONCIATION

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation pour la tenue d'une séance extraordinaire le 07 août 2019 et autorisent la discussion et la prise de décision sur les sujets suivants:

Les points à l'ordre du jour sont:

- 01- Achat de deux terrains (modification résolution 2019-07-398);
- 02- Autorisation de paiement – Leblanc Services d'Arpentage et Géomatique inc.;
- 03- Promesse d'achat – Quai de l'Anse à la Barbe;
- 04- Prolongation de travail - Coordinatrice en loisirs;
- 05- Assurance – Parc intergénérationnel;
- 06- Évaluateur agréé – Complexe polyvalent, ancienne caserne de pompiers et l'ancien garage municipal;
- 07- Demande de don;
- 08- Hangar au CPE;
- 09- Période de questions;
- 10- Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-08-420

01. ACHAT DE DEUX TERRAINS (MODIFICATION RÉSOLUTION 2019-07-398)

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons modifie la résolution numéro 2019-07-398 par celle-ci :

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise l'achat des deux terrains adjacents au Complexe municipal soit le lot 136-9 et le lot 138-6 pour un montant total de 120 000 \$, taxes en sus et en autorise le paiement au montant de 137 970 \$ fait au nom de monsieur Richard Deraîche, notaire Fidéicommiss;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise madame la directrice générale par intérim à utiliser les services du notaire Deraïche pour la préparation de l’acte d’achat des deux terrains;

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale par intérim et le maire à signer tous les documents relatifs à l’acte d’achat;

QUE cette dépense de 125 985 \$, taxes nettes soit financée par le Fonds de roulement remboursable sur une période de dix (10) ans, en neuf (9) versements égaux de 13 000 \$ et un (1) versement final de 8 985 \$.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2019-08-421

02. AUTORISATION DE PAIEMENT – LEBLANC SERVICES D’ARPENTAGE ET GÉOMATIQUE INC.

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise le paiement au montant de 1 595 \$, taxes en sus pour des honoraires professionnels pour le certificat de piquetage réalisé sur une partie du lot 538 à la déchetterie de Gascons à Leblanc Services d’Arpentage et Géomatique Inc.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2019-08-422

03. PROMESSE D’ACHAT QUAI DE L’ANSE À LA BARBE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons a signifié par résolution son intention d’acquérir les infrastructures du quai de l’Anse à la Barbe, situé dans la municipalité de Port-Daniel–Gascons;

CONSIDÉRANT QUE Pêches et Océans Canada a effectué des plans et devis pour la réfection de ses installations et les a présenté à la municipalité de Port-Daniel–Gascons;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte les travaux qui doivent être exécutés avant la rétrocession des infrastructures du quai de l’Anse à la Barbe;

CONSIDÉRANT QU’une promesse d’achat immobilier a été préparé par les représentants de Pêches et Océans Canada;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons est prête à signer cette promesse d’achat;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons demande à la Ministre des affaires municipales et de l’Habitation, madame Andrée Laforest, l’autorisation de signer cette promesse d’achat ainsi que tous autres documents visant cette rétrocession. Les signataires de la municipalité sont la directrice générale par intérim et le maire de la municipalité.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

2019-08-423

04. PROLONGATION DE TRAVAIL – COORDONNATRICE EN LOISIRS

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons prolonge le travail d'une semaine (jusqu'au 16 août) de la coordonnatrice en loisirs, madame Kati Mcinnis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-08-424

05. ASSURANCE – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accepte la soumission de nos assureurs, La Municipale, pour une prime annuelle de 106 \$, taxes en sus pour les nouvelles installations du parc intergénérationnel avec une protection de 26 250 \$ et une franchise de 5 000 \$ et en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-08-425

06. ÉVALUATEUR AGRÉÉ – COMPLEXE POLYVALENT, ANCIENNE CASERNE DE POMPIERS ET L'ANCIEN GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la prise de possession du nouveau Complexe polyvalent (incluant garage municipal, caserne de pompiers et salle communautaire) est le 16 août 2019;

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise la directrice générale par intérim à demander une soumission d'un évaluateur agréé afin d'établir et de justifier aux assureurs la valeur des immeubles suivants :

- Complexe polyvalent;
- Ancienne caserne de pompiers;
- Ancien garage municipal.

Une réduction de 10 % de la prime d'assurance de ces immeubles sera accordée suite au rapport produit par l'évaluateur agréé.

QUE la municipalité de Port-Daniel–Gascons autorise madame Marlyne Cyr, directrice générale par intérim à faire les démarches avec nos assureurs afin que le 16 août prochain les modifications suivantes soient apportées au contrat d'assurance :

- Le nouveau complexe polyvalent soit assuré pour un montant de 4 100 000 \$ pour le bâtiment et un montant de 160 000 \$ pour le contenu;
- L'ancien garage municipal soit assuré pour un montant de 75 423 \$ pour le bâtiment seulement;
- L'ancienne caserne de pompiers soit assurée pour un montant de 353 036 \$ pour le bâtiment seulement;

et qu'une mise à jour de nos bâtiments et contenu soit transmise à nos assureurs suite au rapport de l'évaluateur agréé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-08-426

07. DEMANDE DE DON

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons accorde un don au montant de 700 \$ la Société d'agriculture de Bonaventure division «A» pour la Foire agricole de Shigawake qui se tiendra du 15 au 18 août prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-08-427

08. HANGAR AU CPE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-12-470 relative à la demande d'un cabanon et d'une plate-forme pour les poupons-bus du centre de la petite enfance;

CONSIDÉRANT qu'aucun suivi n'a été effectué;

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel–Gascons mandate à nouveau le directeur des travaux publics à effectuer une soumission pour la construction d'un cabanon pour abriter les poupons-bus du Centre de la petite enfance «P'tits Coquillages» de Port-Daniel–Gascons ainsi qu'une plate-forme pour améliorer la cour extérieure des poupons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

09. PÉRIODE DE QUESTION

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes dans l'assistance.

2019-08-428

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par monsieur Hartley Lepage à 18h55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Henri Grenier
Maire

Marlyne Cyr
Directrice générale par intérim